VILLE DE SCEAUX 11 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Affectation du résultat budgétaire de 2019

Rapporteur: Isabelle Drancy

Le budget primitif 2020 de la Ville a été adopté au conseil municipal du 5 mars dernier avec reprise des résultats de l'année 2019 au vu du certificat administratif produit par le trésorier municipal attestant de ces résultats. L'exécution du budget de la commune pour 2019 a donné lieu comme prévu à la réalisation d'un excédent d'exploitation de 6 359 943,12 €, qu'll convient d'affecter.

La section d'investissement (hors restes à réaliser) fait apparaître un besoin de financement de 4 416 731,79 €. A ce déficit doit être ajouté le sdde net positif des restes à réaliser qui s'élève à 1 856 667,22 €. On constate donc un besoin de financement net de 2 560 064,57 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir décider :

- d'affecter 2 560 064,57 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2020 ;
- de reprendre le solde, soit 3 799 878,55 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2020.